Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260129-01_2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 23/01/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE……. 12 PRESENTS……. 08 VOTANTS……. 10	**L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM **Absents :** **Absents excusés** : Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Thomas MATALI, Céline ROLLANT. **Pouvoirs :** De Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Nolwenn MARTIN.

N° 01.2026.04 – FINANCES – Association l'Étape – subvention 2026

M. GUILLOUX, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que les 9 communes du secteur géographique de l'ETAPE sont engagées depuis plusieurs années pour soutenir une action de cohésion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi.
M. GUILLOUX, informe qu'il est nécessaire de verser une subvention à l'association L'ETAPE pour 2026 selon la modalité de calcul suivante :
- 1,25 € par habitant suivant la lettre de demande de subvention en date du 10 novembre 2025

Ainsi pour 2026, le montant de la subvention accordée s'élève à 1 767,50 € (1 414 x 1,25).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le versement de cette subvention à l'ETAPE pour la somme de 1 767,50 € pour 2026.

Le secrétaire de séance,
André GUILLOUX

Le Maire,
Sylvie GALIC